

FOUNTAIN S.A.  
Avenue de l'Artisanat 17 à 1420 Braine l'Alleud  
RPM Nivelles – NN 0412.124.393

## **CONVOCATION**

Les actionnaires sont priés d'assister **à l'Assemblée générale ordinaire annuelle** des actionnaires qui se tiendra le lundi **27 mai 2013** à 10 heures au siège social, Avenue de l'Artisanat 17 à 1420 Braine l'Alleud, avec pour

### **ORDRE DU JOUR**

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.
2. Rapports des Commissaires relatifs aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2012.
3. Proposition d'approuver le bilan et le compte de résultats statutaires au 31 décembre 2012 et présentation du bilan et du compte de résultats consolidés.
4. Proposition d'approuver l'affectation du Résultat de l'exercice 2012.
5. Approbation du rapport de rémunération  
Proposition d'approuver le rapport de rémunération.
6. Proposition de donner décharge de leur gestion aux Administrateurs.
7. Proposition de donner décharge de leur mission aux Commissaires.
8. Nominations statutaires :
  - 8.1. Conseil d'Administration  
Proposition de ratification de la nomination de la société OL2EF sprl, enregistrée au RPM sous le numéro 0892.268.356, sise chaussée de Tervuren 111 à 1160 Bruxelles, avec pour représentant Madame Anne-Sophie Pijcke, enregistrée au registre national sous le numéro 68.05.17-092.85 et domiciliée chaussée de Tervuren 111 à 1160 Bruxelles comme Administrateur pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale de 2018
  - 8.2. Commissaire aux comptes consolidés  
Proposition de nomination comme commissaire aux comptes consolidés la société BST Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L., sise rue Gachard 88 boîte 16 à 1050 Bruxelles, enregistrée au RPM sous le numéro 0444.708.673, inscrite à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro b000158, représentée par Vincent Dumont, Réviseur d'Entreprises, inscrit à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le numéro A01995, avec des honoraires pour ce mandat fixé à 32.000 € hors TVA, pour 3 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire 2016 appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.
9. Divers.

Les comptes annuels tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et les Rapports mentionnés dans l'ordre du jour peuvent être consultés par les actionnaires à dater du **27 avril 2013** au siège social de 14 à 17h, et peuvent être obtenus gratuitement au siège social. Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société [www.fountain.eu](http://www.fountain.eu) à partir de cette même date.

Pour être admis ou se faire représenter à cette Assemblée, les actionnaires voudront bien se conformer aux articles 17bis et 17ter des statuts de la société en déposant leurs titres ou certificats nominatifs ou procuration le **13 mai 2012** au plus tard au siège social de la Société de 10 à 12 heures, ou dans l'une des quatre Banques dépositaires : Banque DEGROOF, ING, BNP Paribas Fortis, CBC. Les porteurs d'actions nominatives sont tenus d'informer dans le même délai et par écrit par courrier ou par voie électronique à l'adresse [actionnaires@fountain.eu](mailto:actionnaires@fountain.eu) le Conseil d'Administration de leur intention de participer à l'Assemblée et d'indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

La formule de procuration arrêtée par le Conseil du 19 mars 2013 peut être obtenue sur simple demande au siège social et peut également être téléchargée sur le site internet de la société [www.fountain.eu](http://www.fountain.eu).

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour. Pour ce faire, Les actionnaires établissent, à la date de leur requête, la possession de la fraction de capital exigée (cfr supra) soit par un certificat constatant l'inscription des actions correspondantes sur le registre des actions nominatives de la société, soit par une attestation, établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation, certifiant l'inscription en compte, à leur nom, du nombre d'actions dématérialisées correspondantes. Les demandes visées ci-avant sont formulées par écrit par courrier postal ou par courrier électronique à l'adresse [actionnaires@fountain.eu](mailto:actionnaires@fountain.eu) et sont accompagnées, selon le cas, du texte des sujets à traiter et des propositions de décision y afférentes, ou du texte des propositions de décision à porter à l'ordre du jour. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la société transmet l'accusé de réception de ces demandes. Ces demandes doivent parvenir à la société au plus tard le 5 mai 2013.

Le Conseil d'Administration.